



P 2286	ID 5662
--------	---------

CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Pascal Gross / Joé Spier  
Service des Commissions  
Tél: +352 466 966 314 / 347  
Courriel: pgross@chd.lu / jspier@chd.lu

Au pétitionnaire

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2022

Objet : Votre demande de pétition publique 2286 – Demande de révision des critères d'attribution aux droits d'assurance " BABY YEARS ".

Monsieur,

Suite à l'avis négatif de la Commission des Pétitions, réunie le 24 mars 2022, la Conférence des Présidents a déclaré irrecevable votre demande de pétition publique citée en référence.

La demande de pétition publique 2286 est sans objet dans la mesure où le père peut déjà solliciter sous certaines conditions le bénéfice des « baby-years ». La commission tient à constater particulièrement que les « baby-years » supposent une réduction ou un abandon de l'activité professionnelle dans le chef du requérant, afin de s'occuper de l'éducation des enfants.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand ETGEN  
Président de la Chambre des Députés